

Préavis No 19/2015
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à la demande de crédit de CHF 85'000.00 au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert de l'EPSMO Montreux-Ouest

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le mercredi 3 juin 2015 à 19 h. 00

à la rue du Temple 11 à Montreux

Table des matières

1	Objet du préavis	1
2	Projet photovoltaïque	2
3	Assainissement énergétique de l'ancienne partie du bâtiment C.....	3
4	Planning.....	4
5	Développement durable	4
5.1	Social	4
5.2	Economique.....	4
5.3	Environnemental	4
6	Conséquences financières.....	4
7	Position de la Municipalité.....	5
8	Conclusions	6

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit de CHF 85'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc¹ (~ 1'300 m²) et de l'assainissement thermique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert de l'EPSMO Montreux-Ouest.

2 Préambule

Le service des domaines et bâtiments, sport travaille depuis maintenant deux ans à la réalisation d'une importante installation photovoltaïque sur les toitures du complexe scolaire de Rambert.

Cette installation d'une puissance de 208 kWc représente environ 1'300 m² de panneaux photovoltaïques. Elle devrait produire annuellement 230'000 kWh dont 50'000 kWh seraient consommés par le complexe scolaire. Pour exemple, cette production correspond à une consommation de 51 ménages (considérant qu'un ménage suisse moyen consomme environ 4'500 kWh).

Une pré-étude a déjà été réalisée et démontre les possibilités et la rentabilité financière du projet. Afin de pouvoir soumettre un préavis pour un crédit de construction à votre Conseil, il est maintenant nécessaire de mener une étude détaillée, permettant de pouvoir affiner les coûts représentés par la réalisation de cette installation sur la base de soumissions rentrées.

De plus, une telle installation solaire ayant une vie d'au moins 25 ans, il n'est pas envisageable de planifier son implantation sur une toiture plate, sans que l'étanchéité ait été préalablement renouvelée.

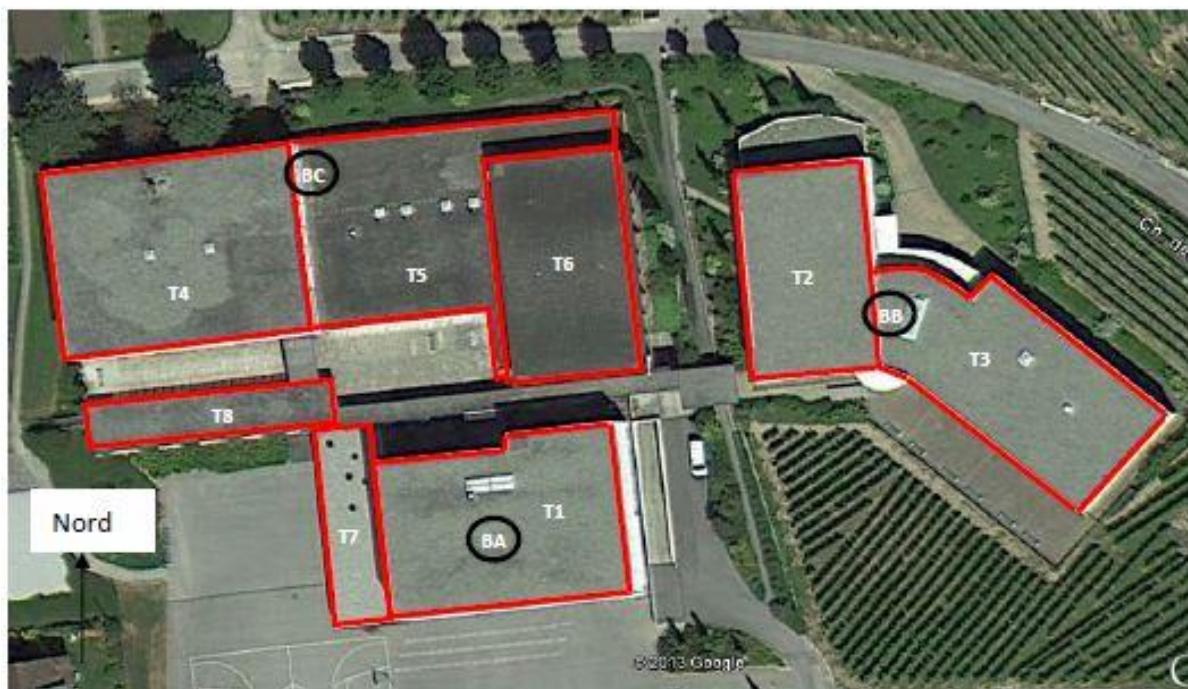
Dans le cas du complexe scolaire de Rambert, la plupart des bâtiments sont récents ou ont déjà été renouvelés. Seule reste d'origine (1988), l'ancienne salle de gymnastique de Rambert C, ainsi que ses vestiaires. Cette construction ayant maintenant 27 ans, il est donc nécessaire d'en assainir la toiture, ainsi que les façades (isolation et fenêtres), avant d'y installer des panneaux photovoltaïques.

¹ kWc = kilo Watt crête, unité utilisée pour le solaire photovoltaïque. Le kWc représente la puissance produite par une installation sous un ensoleillement standard de 1'000 Watts/m² à une température de 25°

2 Projet photovoltaïque

Le complexe scolaire de Rambert est constitué de 3 bâtiments principaux (A, B, C) munis de toitures plates.

De par sa situation, son dégagement et son exposition plein sud, les toitures des bâtiments bénéficient d'un ensoleillement exceptionnel



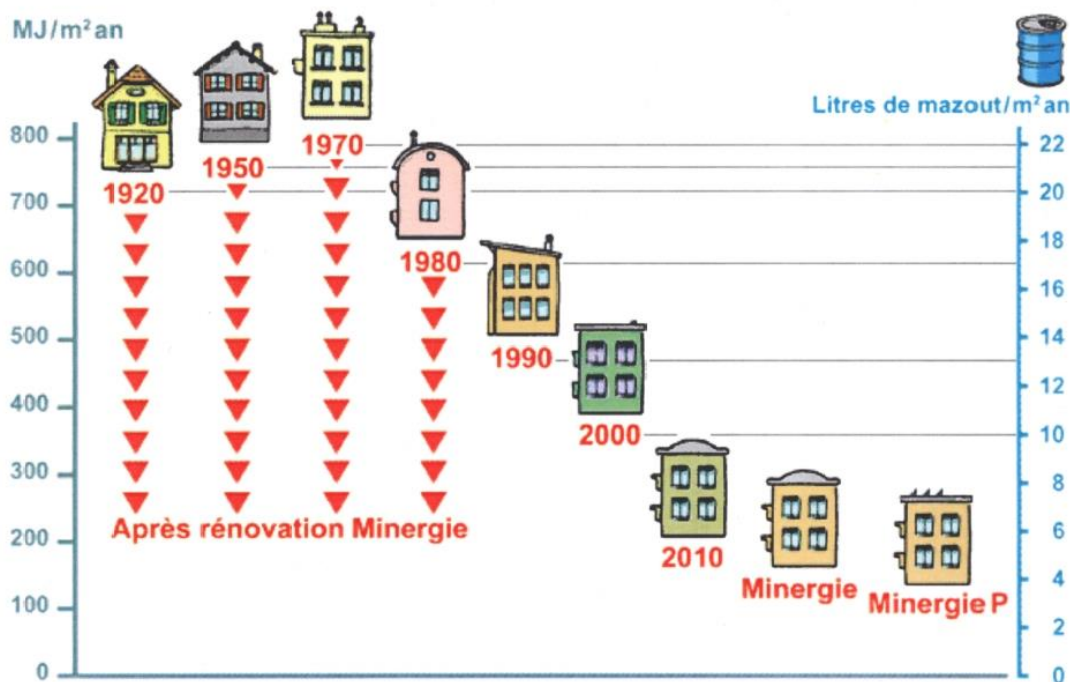
- Le bâtiment A (BA), construit en 2003, est une construction Minergie. Il abrite notamment la direction des écoles. Sa toiture (T1) permettrait l'installation d'environ 190 modules photovoltaïques pour une puissance approximative de 50,5 kWc.
- Le bâtiment B (BB), construit en 1997, a de bonnes caractéristiques thermiques. Il abrite notamment une salle de gym (T2) et des classes (T3). Ses toitures permettraient l'installation d'environ 270 modules photovoltaïques pour une puissance approximative de 69,5 kWc.
- Le bâtiment C (BC) a été construit en deux étapes. Le secteur "collège" (T4), construit en 1973 a été entièrement assaini (façades et toiture) en 2004. Les parties salle de gym et vestiaires (T5 et T6) restent d'origine. Ses toitures permettraient l'installation d'environ 380 modules photovoltaïques pour une puissance approximative de 88 kWc.

L'étude prévue pour la partie photovoltaïque prévoit la réalisation du cahier des charges nécessaire à l'appel d'offres, ainsi que l'appel d'offres selon la procédure des marchés publics.

Cette procédure permettra ensuite de chiffrer le futur préavis, pour la demande de crédit de construction. Le montant de cette étude est chiffré à CHF 15'000.00.

3 Assainissement énergétique de l'ancienne partie du bâtiment C

Comme déjà décrit précédemment, seules les enveloppes des parties T5 et T6 du bâtiment C n'ont pas été assainies. Ce bâtiment datant de 1978, son enveloppe n'est pas un modèle d'efficacité. L'isolation ne dépasse pas les 100 mm et les cadres des fenêtres métalliques n'ont pas de rupture de pont thermique. Ce bâtiment mérite donc un assainissement complet de son enveloppe, ce qui permettrait par la même occasion de terminer l'assainissement commencé en 2004.



Consommation moyenne des bâtiments en Suisse en fonction de leur année de construction. En comparant la statistique représentée ci-dessus avec l'année de construction de la salle de gymnastique, on peut s'attendre à une baisse de consommation de 2/3. Cette économie devrait se traduire par une diminution d'environ 10'000 litres de mazout par année.

Les travaux prévus pour cet assainissement consisteront à :

- Remplacer les vitrages existants par de nouvelles fenêtres
- Remplacer les protections solaires
- Mettre en place une isolation périphérique
- Rénover complètement l'isolation et l'étanchéité des deux toitures
- Adapter, selon nécessité, les installations techniques

Le mandat d'étude pour l'architecte correspondra aux prestations suivantes :

- Avant-projet et projet d'assainissement
- Demandes d'autorisations
- Appel d'offres selon procédure des marchés publics, permettant d'établir les coûts des travaux globaux.

Cette procédure permettra ensuite de chiffrer le futur préavis, afin de rédiger le préavis pour le crédit de construction. Le montant de cette étude est chiffré à CHF 70'000.00.

4 Planning

1ère étape

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| - Etude et appel d'offres | Juin à septembre 2015 |
| - Demande de crédit de construction | Octobre 2015 |
| - Octroi du crédit de construction | Novembre 2015 |

2ème étape

- | | |
|--|------------------------|
| - Etablissement des plans et détails d'exécution | Janvier à février 2016 |
| - Exécution des travaux | Mars à août 2016 |

5 Développement durable

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. Le projet présenté ici tient compte d'aspects essentiels dans ce domaine :

5.1 Social

Les études projetées n'auront pas d'impact au niveau social.

5.2 Economique

Les études projetées devraient aboutir au dépôt d'un préavis demandant un crédit d'investissement pour l'entretien du patrimoine communal. Ce crédit générera des travaux pour les entreprises locales et régionales. De plus, l'assainissement énergétique de la salle de gymnastique permettra une diminution des frais de chauffage.

5.3 Environnemental

Les études projetées permettront de réaliser une production d'électricité entièrement renouvelable, qui pourra être autoconsommée par les bâtiments du complexe scolaire. L'assainissement énergétique de la salle de gymnastique permettra d'abaisser les rejets de gaz à effet de serre du complexe scolaire.

6 Conséquences financières

Au 31 mars 2015, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 14.10 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 30 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Le montant du présent préavis figurera sur le compte 352.503.xx. Il sera amorti sur une période de 10 ans au maximum, au travers du compte 352.00.3312.

7 Position de la Municipalité

En réalisant ces deux études, la Municipalité pourra déposer auprès de votre Conseil, un projet de réalisation d'une production d'électricité photovoltaïque et d'assainissement énergétique de qualité, répondant aux standards de qualité attendus de votre Conseil.

L'assainissement énergétique de la salle de gymnastique de Rambert s'inscrit dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé sur la partie "Crocs" du collège.

8 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 19/2015 de la Municipalité du 24 avril 2015 au Conseil communal relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.00 au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement thermique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert de l'EPSMO Montreux-Ouest
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études décrites dans le présent préavis
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'étude de CHF 85'000.00 au maximum pour la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement thermique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert de l'EPSMO Montreux-Ouest
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement 352.00.3312 sur une période de 10 ans maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet

Ainsi adopté le 24 avril 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Délégation municipale : M. A. Feissli, Conseiller municipal